MAIRIE D'UBRAYE

Réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Relevé des principales décisions

Présents : Maire : Claude Roustan . Adjoint : Gérard Occelli

Conseillers: Aurélia Munier, Marie josé Boinega, , Damien Barral.

Excusé: Christophe Rey, pouvoir à Claude Roustan

<u>1-SIERT, modification des statuts</u>: Le Maire donne lecture des nouveaux statuts concernant le SIERT (Syndicat Intercommunal d'Energie et de télécommunications d'Annot et Entrevaux)

Avis favorable à l'unanimité.

<u>2-Remboursement frais de transport scolaire</u>: Le Maire propose au conseil municipal, de renouveler la prise en charge par la commune des frais de transport scolaire, à la charge des parents d'élèves.

Mme Aurélia Munier ne prend pas part au vote

Avis favorable à l'unanimité.

3-Renouvellement des conventions de déneigement et d'entretien des captages

et STEP: Le Maire rappelle les termes des conventions à renouveler :

Déneigement 2021/2022:

M. SELLA Gérard, Place la Vanaou Ubraye et voies communales – laval M.LIONS Stéphane, le.Touyet bas, place et accès au CD 10.

Entretien des captages et STEP de la Commune 2022 :

M. LATTANZI Sébastien.

Avis favorable à l'unanimité.

4- Adhésion au contrat départemental de solidarité territoriale : :

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de contrat départemental de solidarité territoriale, entre le Département des AHP, la CCAPV et la Commune d'Ubraye.

Dans les opérations concernées par ce contrat la commune d'Ubraye est éligible au projet d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement.

Avis favorable à l'unanimité.

5- Adhésion par convention au service commun d'Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la CCAPV: Le Maire indique au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 la saisine par voie électronique (SVE) est rendu obligatoire pour les demandes d'autorisations d'urbanisme. Cette obligation s'impose à toutes

communes. La CCAPV propose d'étendre le périmètre du service ADS aux communes souhaitant adhérer à l'option Saisine par Voie électronique « SVE » Le Maire propose d'adhérer à l'option 1 du service SVE et d'adopter la nouvelle convention à intervenir entre la CCAPV et la Commune

Avis favorable à l'unanimité

6 - Réfection du Réseau d'Assainissement Ubraye village (sous place de la Vanaou)

Le Maire informe le Conseil Municipal, que ce dossier présenté en 2021 pour subvention à l'Etat (DETR) et au Conseil Départemental n'a pas été retenu. Il convient de reprendre une délibération afin de pouvoir le représenter en 2022.

Avis favorable à l'unanimité.

7- Décisions modificatives - virement de crédit :

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à des décisions modificatives concernant la M 49 : recherche de fuites. M 14 factures SMIAGE (réparation dégâts des crues) et cotisation SIERT.

Avis favorable à l'unanimité.

8- Questions diverses:

Le Maire informe le conseil Municipal du rapport de l'IT(Ingénierie Territoriale) 04 concernant la visite des STEP de la Commune. D'une manière générale celui-ci fait ressortir un niveau de rendement des STEP plutôt faible. La question de revoir à termes les trois systèmes d'assainissement (Ubraye-Le Touyet-Rouainette) se pose.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de son intervention en direction de la Préfète des AHP lors du congrès des maires ruraux, au sujet des questions liées à la gestion et qualité de l'eau potable. Il a fait part des difficultés rencontrées face à la vision de l'état trop technocratique et trop éloigné des réalités locales. La Préfète lui à promis qu'une réunion aurait lieu avec la Mairie, les services de l'état, la CCAPV et le Conseil Départemental afin de faire un point sur les investissements à réaliser.

Le Maire à fait également le point avec les conseillers municipaux sur le problème de fuite (enfin résolu) concernant le réseau AEP du village d'Ubraye. Malgré cela, il attire l'attention, sur l'exceptionnelle faiblesse actuelle des débits des sources alimentant les villages.

En réponse aux questions posées, le Maire :

Rappelle le règlement concernant les Columbarium :
 Même si une personne est propriétaire d'une concession, seuls les services
 des pompes funèbres sont habilités, après autorisation de la Mairie à ouvrir les
 urnes.

- Rappelle le règlement relatif à l'obtention des « Paniers » de Noël pour lequel
 Il faut remplir les trois critères ;
 - -Avoir été déclaré résident principal lors du dernier recensement.
 - -Etre inscrit sur les listes électorales de la Commune
 - -Avoir plus de 65 ans.
- Rappelle qu'en ce qui concerne l'ouverture ou la fermeture de la porte de l'église du Touyet, cela reste du ressort du prêtre desservant et des paroissiens du Touyet.
- Indique qu'il demandera à la Direction des Finances Publiques, de convoquer la Commission Communale des Impôts indirects (CCID), qui ne s'est pas réunie depuis 5 ans.
- Concernant l'aire de retournement du Touyet haut (CD10) ainsi que son déneigement afin de pouvoir faire demi-tour, il rappelle ses interventions, qu'il réitèrera auprès de la MT de Castellane,.

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du 24^{ème} Rallye historique de Monte Carlo, une épreuve de régularité traversera notre commune le mardi 1^{er} février 2022.

Après avis des conseillers municipaux, le Maire informera la population, que pour des raisons sanitaires, liées à l'évolution de la pandémie, la cérémonie des vœux prévues mi-janvier 2022 est annulée.

Claude ROUSTAN Maire d'UBRAYE